

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS AUX PETITS EXPLOITANTS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, à la suite de la publication du rapport Dubin, le ministère des Transports a entrepris une campagne visant à s'assurer que les exploitants de services aériens en général et de services d'hélicoptère en particulier se conforment à la lettre à tous les règlements qui les régissent. Or, au lieu de veiller autant que possible à ce que tout le secteur s'y conforme, le ministère semble prendre un malin plaisir à surveiller les petits exploitants et à harceler en particulier les exploitants de services d'hélicoptère. Ceux-ci sont donc nombreux à se retrouver devant les tribunaux, accusés d'infractions mineures ou à caractère technique parce qu'ils suivent des méthodes qui sont en vigueur depuis des années. Rien qu'au début de janvier, ils étaient quinze en Colombie-Britannique à se retrouver ainsi devant les tribunaux.

La situation s'est tellement détériorée que l'existence même des petites entreprises qui sont régies par les règlements des transporteurs aériens est sérieusement menacée. Pour quelle raison le ministère s'en prend-il exclusivement aux petits hommes d'affaires, et comment se fait-il qu'il ait attendu la parution du rapport Dubin pour commencer à se préoccuper des infractions mineures aux règlements.

Jusqu'à maintenant, toutes les tentatives de conciliation ont échoué. Le ministère fait preuve en l'occurrence d'intransigeance, comme s'il voulait éliminer les petits exploitants indépendants. En raison du climat d'insécurité totale qui règne au sein de ce secteur, ceux-ci n'osent même plus soumissionner pour des contrats, car ils craignent que le ministère n'approuve pas leur demande de permis. Ceux qui s'y ont risqués attendent une réponse depuis quatre mois. Les gros exploitants en profitent pour s'emparer des petits contrats dans les localités situées le long du littoral qui étaient naguère la chasse gardée des petits exploitants.

Quand l'économie retrouvera sa vigueur ces petites localités...

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD CONCERNANT LE TAUX DE CROISSANCE DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, il y a deux semaines, le Conference Board du Canada a publié ses toutes dernières prévisions économiques trimestrielles pour les provinces et nous avons appris une bien triste nouvelle: notre économie ne progressera que de 1.2 p. 100 en 1983. Mais ce qu'il y a de plus navrant encore, madame le Président, c'est que le taux de croissance économique de la Saskatchewan ne sera que de 0.14 p. 100, à peine le tiers de la moyenne nationale. C'est le plus bas de toutes les provinces canadiennes.

Or, en 1981, la Saskatchewan avait le plus fort taux de croissance du Canada et il a fallu à peine huit mois au gouvernement conservateur de cette province pour le faire chuter du premier au dernier rang.

M. Epp: Regardez donc du côté du Manitoba pour voir.

Questions orales

M. Nystrom: Les temps sont durs sous la férule conservatrice, mais je vois que les Conservateurs protestent.

• (1415)

Il y a d'autres statistiques encore plus éloquentes: en huit mois seulement le nombre de faillites a augmenté de 116 p. 100 et le taux de chômage est passé de 4.6 à 7.7 p. 100. L'histoire se répète. Les Conservateurs répètent à qui veulent les entendre dans toute notre province qu'ils sont ouverts aux entreprises. Ross Thatcher et son parti libéral en a fait autant il y a 20 ans et cela a été l'époque des longues années de vaches maigres du libéralisme qui ont fait de notre province une province pauvre.

S'il n'a fallu que huit petits mois aux Conservateurs pour réduire notre province à un tel état, je n'ose imaginer ce qu'il serait advenu du pays s'ils avaient exercé le pouvoir pendant quatre ans.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA RADIODIFFUSION

LA PUBLICATION DE LA STRATÉGIE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT À L'ENDROIT DE RADIO-CANADA

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, la question que je pose au ministre des Communications a trait à sa vague politique nationale de radiodiffusion qu'il a annoncée hier en dehors des Communes. On comprend pourquoi il a préféré ne pas l'annoncer à la Chambre; cela aurait été embarrassant parce qu'elle se résume à fort peu de choses.

La stratégie de la radiodiffusion ne contient rien sur la radio et le gouvernement ne prend d'autre position envers la Société Radio-Canada que de lui conseiller de faire son propre examen. Comme le gouvernement propose aux radiodiffuseurs privés une concurrence forte et nouvelle, comment peut-il s'attendre que ces derniers fassent des projets d'avenir quand le gouvernement lui-même est incapable de décider du sort de Radio-Canada?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Pour répondre à la question du député, je fais remarquer que l'Association canadienne de télévision par câble, notamment, voit dans la stratégie un point tournant décisif et le début d'une ère nouvelle, tant pour les consommateurs que pour les entrepreneurs. La journée d'hier fera date surtout en ce qui concerne le développement de la production canadienne. Le gouvernement a annoncé qu'il mettrait un fonds d'une soixantaine de millions à la disposition des producteurs du secteur privé pour qu'ils produisent des émissions canadiennes de qualité, ce qui leur rapportera des fonds supplémentaires de production de 120 millions. L'événement d'hier ne représente pas seulement un progrès considérable dans le domaine de la production pour le milieu de la création canadienne, mais un extraordinaire plongeon.

L'AVENIR DES RADIOTÉLÉDIFFUSEURS DU SECTEUR PRIVÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, maintenant que le ministre nous a fait